



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 107 de la liste préliminaire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur les activités de 2020 est présenté à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution [54/280](#) de l'Assemblée générale, annexe).

2. Du fait des circonstances actuelles résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le rapport est transmis sous forme électronique aux missions permanentes de tous les États Membres à New York.

* [A/76/50](#).

